



DSAC

CONSIGNE DE NAVIGABILITE ULM

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les actions requises ci-dessous sont impératives. La non application des exigences
contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

CN 2013-ULM-01 révision 1 **Skyranger et Nynja moteurs Rotax 912 et HKS**

1. MATERIELS CONCERNES

La présente consigne de navigabilité (CN) s'applique à tous les ULM multiaxe de classe 3 SKYRANGER et NYNJA équipés d'un moteur ROTAX 912UL, ROTAX 912ULS ou HKS700E dont la fiche d'identification a le code suivant (toutes révisions et tous n° de série) : B203SF1023E, B203SF1024E, B203SF1076E, B203SF1077E, B203SF1797E, B203SF1798E, B203SF01947L, B203SF01945L, B203SF01946L, B203SF01948L, B203SF02100L, B203SF02101L, B203SF02102L, B203SF02103L.

2. RAISONS

Plusieurs ruptures de boulon de fixation du bâti moteur ont eu lieu. Après investigations techniques il s'avère que des silent bloc et/ou des rondelles acier de part et d'autre du silent bloc de mauvaise qualité et/ou un serrage insuffisant des boulons de fixation du bâti moteur peuvent entraîner un jeu croissant du silent bloc dans la plaque support moteur (ref298) engendrant une fatigue anormale du boulon due aux variations du couple moteur (gaz/coupure).

Révision 1 : la révision 1 supprime le code d'identification B2N2MSF583A non concerné par la CN.

3. ACTIONS IMPERATIVES

3.1 – **Avant tout nouveau vol** après la date d'application du 26 février 2013, procéder à l'inspection telle que décrite au §6.1 du BS 2013-01 référencé au §5.

3.2 – Si un jeu est détecté lors de l'exécution des instructions décrites au §6.1 du BS 2013-01, procéder aux inspections et modifications telles que décrites au §6.2 du BS 2013-01 **avant tout nouveau vol (voir note ci-dessous)**. Si aucun jeu n'est détecté, procéder aux inspections et modifications telles que décrites dans les instructions techniques dans les **90 jours** après la date d'application du Bulletin Service (§3).

Note : Si un jeu est détecté, un vol de convoyage est autorisé après avoir obtenu l'accord de BestOff pour que l'ULM puisse être convoyé vers un site où les instructions techniques décrites au §6.2 puissent être réalisées.

4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception.

5. REFERENCE :

BS 2013-01 Bestoff Aircraft du 25/02/2013 disponible sur le site internet du fabricant <http://www.bestoffaircraft.com/index.php/fr/bestoff-aircraft/bulletin-securite>

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

DGAC

DSAC/NO/NAV, 50 rue Henry Farman, 75720 PARIS Cedex 15

Fax: 01 58 09 43 47 email : ulm@aviation-civile.gouv.fr